

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

N° 2024/094

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de procurations : 6
Nombre d'absents : 0

Objet : Médiathèque René GARNIER – Tarifs 2025

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2024.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs applicables aux usagers de la médiathèque René GARNIER compter du 1^{er} janvier 2025.

Tarifs au 1 ^{er} janvier 2025	
Adulte	15,00€
Tarif Réduit <i>Conjoint d'une carte adulte, titulaire d'une carte « étudiant » campeur, personne en résidence secondaire pendant la période du 1^{er} mai au 30 septembre, personne sans emploi ou titulaire du RSA</i>	7,00€
Jeune de 0 à 15 ans	Gratuit
Jeune de 16 à 18 ans	3.00€
Livre non rendu ou abimé	30.00€
Copie Noir/Blanc format A4 ou scanner	0.20€
Copie Noir/Blanc format A3	0.30€
Copie couleur format A4	0.50€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Approuve les tarifs ci-dessus exposés,
- ✚ Charge le régisseur de leurs applications.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

